



Accord sur la durée, l'organisation et l'aménagement du temps de travail des Agents de Surveillance (Circulaire 2002-53)

Compte rendu de la Commission de suivi du 31 janvier 2006 (15H00 – 17H00) en présence de :

- Mme KAABECHE et M. CESCONE, pour la DGRH, et M. CAMBONNET, directeur de la Sécurité,
- Gilles GUTIERREZ, élu catégoriel ADS, et Gilles GUBBINI, secrétaire national pour le SNABF Solidaires, ainsi que deux représentants de la CFTC (Françoise MERY et Jean Charles BRUYEN).

Ordre du jour : réponses aux questions posées lors de la commission de suivi du 5 décembre 2005

Rappel des demandes	Réponses apportées par la Banque
octroi du 13 ^{ème} mois complet pour les ADS (actuellement 70%) et engagement de la Banque sur une échéance pour parvenir à 100%, (rappel de l'engagement oral de la Banque avant la signature de l'accord en 2002),	Refus , rappel du compte rendu de la CP du 17 mai 2002 au cours de laquelle la Banque ne s'engageait pas dans le temps pour octroyer un 13 ^{ème} mois plein : demande qui devra être reformulée lors des prochaines réunions de négociations salariales.
revalorisation des primes de garde de Week-end (45 € au lieu de 30 €) ou intégration de l'équivalent dans la rémunération horaire des vacances de W.E. (afin de prendre en compte ces revenus dans le calcul des retraites),	Refus de revaloriser les primes de garde de week-end « qui comptent déjà dans l'assiette de calcul des retraites des ADS »
revalorisation du coefficient de pondération des ADS en succursales de rattachement de 1,2 à 1,4 (meilleure prise en compte de l'ancienneté des ADS)	Refus : « on ne va pas refaire le débat des négociations des précédents accords »
Demande d'accessibilité au niveau IV pour <u>tous les ADS du réseau</u>	Refus : Rappel des règles applicables
instauration des repos hebdomadaires de 48 heures (au lieu de 35 heures ⇒ 24+11) dans les succursales de rattachement, afin de respecter les recommandations médicales relatives aux rythmes biologiques des agents soumis au travail en horaires décalés 7 jours/7	Après avoir fait « mouliner le logiciel Chambault », il est impossible d'automatiser le repos hebdomadaire de 48H sachant que sur une équipe de 10 ADS à partir de 2 absents : 7 peuvent en bénéficier et 1 ADS ne dispose que de 46h15 (pour 3 absents 6 ADS disposent d'un repos de 48 H et 1 ADS de 36h15).
concertation avec les agents de surveillance avant l'établissement des plannings normatifs (prise en compte de demandes de stages, disponibilité occasionnelle personnelle, repos compensateur),	Une note de sécurité sera adressée aux directeurs, elle intégrera notamment cette demande.
information aux hiérarchies locales sur le logiciel « Chambault » qui doit être considéré comme une « aide à l'élaboration » des plannings, et dont les simulations sont <u>des bases à aménager</u>	Une note de sécurité sera adressée aux directeurs, elle intégrera notamment cette demande.
demande de modification de l'horaire « journée » des succursales en double garde pour une meilleure gestion des flux le matin (7h30/16h au lieu de 8h30/17h actuellement)	Accord pour modifier l'horaire de la façon suivante : 7H45–12H30 / 13H15–16H15 de manière dérogatoire.
renfort des doubles gardes dans les succursales de rattachement pour prendre en compte le développement, des ruptures de garde des succursales rattachées liées à RDG2,	Le volume d'activité ne justifie pas de renfort en l'état actuel (selon la CSC)
respect de l'ordre de priorité des travaux annexes établi dans le cadre du Corpus de règles,	Une note de sécurité sera adressée aux directeurs, elle intégrera notamment cette demande.
précisions sur la mise en œuvre de RDG2 (demande d'une plus large information des agents concernés, comme des hiérarchies...),	Refus , les 9 RIRS ont consacré 200 heures à la formation des ADS.

demande du libre accès à l'intranet pendant les vacances (information, communication, formation...) sur une base forfaitaire de 20 minutes par vacation	Refus dans les PCS et refus d'une durée forfaitaire au motif que "les ADS n'effectuent pas la totalité des heures à leur contrat". NB : possibilité d'un futur accès intranet depuis le domicile de l'ADS.
bénéfice des horaires variables pour les ADS affectés dans les bureaux (multi activités)	Un avenant sera proposé aux OS puis présenté au prochain CCE puis décliné dans les CE pour modifier les protocoles d'horaires variables. Enfin, après modification des contrats de travail, les ADS multi-activités qui occupent une fonction non pérenne pourraient en bénéficier.
communication de l'ancienneté des ADS par niveau ainsi que de la pyramide des âges des agents non permanents (comme cela a été fait pour les personnels statutaires « cartographie de la population ADS »),	2 états ont été communiqués : Un état des ADS par niveau et par ancienneté Un état des ADS par âge et par niveau
situation des ADS en CDD et priorité à l'embauche dans le cadre des postes non-pourvus du PSE	Les ADS concernés doivent formuler des vœux qui sont examinés par la DGRH (10 postes à ce jour) Nous avons demandé la publication des postes sous intranet
rappel des règles relatives à l'évaluation des ADS par les hiérarchies locales	La DGRH envoie chaque année aux directeurs un état des proposables et une note de rappel des règles d'avancement.
situation des succursales pratiquant la pause méridienne,	non abordé faute de temps

A ce stade, il n'y a absolument **aucune avancée**, dans quelque domaine que ce soit, **la Banque se bornant uniquement à accepter tout au plus, d'adresser quelques notes d'informations et de sécurité** à ses "bienveillants Directeurs". **Une fois de plus la Banque refuse de prendre en compte les attentes, plus que légitimes de nos collègues ADS.**

C'est une fois de trop !

En effet, la Banque provoque la catégorie ADS, en allant jusqu'à leur refuser des demandes qui n'engagent aucun coût telles que :

- le **droit d'accès à l'intranet pendant les vacances**, dans les mêmes conditions que l'ensemble des agents du réseau,
- la **clarification des modalités d'évaluation**,
- la **prise en compte de certaines demandes lors de l'établissement des plannings** de vacances, demandes liées à l'équilibre des convocations ou à des contraintes ponctuelles.

Evoquant par ailleurs, la lettre et les revendications intersyndicales à 6 en faveur des ADS adressées à Messieurs BARROUX et QUEVA, **nos interlocuteurs nous ont indiqué qu'ils feront les mêmes réponses** : « les questions et revendications étant identiques pour une très large part ».

Nous avons rendu compte de cette situation à notre Conseil National des 2 et 3 février au cours duquel **nous avons proposé des modalités d'actions qui seront soumises à l'ensemble de nos collègues ADS.**

Dans un souci de transparence et d'efficacité **nous soumettrons également à l'intersyndicale prévue le 14 février prochain nos propositions, à savoir :**

Outre les analyses juridiques que nous engagerons, le cas échéant, sur le refus par la Banque de prendre en compte certaines revendications, **nous demanderons très prochainement aux ADS de se mobiliser massivement** sur les modalités d'une **grève reconductible d'un jour, du Lundi matin au Vendredi midi, portant uniquement sur les vacances de jour.**

En assurant systématiquement les 4 vacances de nuit et en refusant de remplacer vos collègues grévistes en journée, les directions locales seront contraintes d'assurer la garde jusqu'à la relève, à moins qu'elles ne décident d'activer la rupture de garde, et donc de vous faire « cadeau » de la vacation de nuit. En effet, cette procédure générerait dans ce cas une autre difficulté à résoudre pour la Banque, dès le lendemain matin, dans les **succursales de rattachement également en grève de jour !**

Les représentants SNABF Solidaires,
Gilles GUTIERREZ Gilles GUBBINI